

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 17 décembre 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-82**

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 7 décembre 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 5 novembre 2018.

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 5 novembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
<b>Pour :</b>	<b>28</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- Compte rendu du conseil d'administration du 5 novembre 2018.

Fait à Tours, le 20 décembre 2018  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**21 DEC. 2018**

Transmise au recteur le :

**21 DEC. 2018**

**Direction des Affaires Juridiques**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS  
Séance du 05 novembre 2018**

**Membres présents**

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;  
M. David FIALA ; M. Kilian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER  
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;  
M. Cédric ARDOUIN ; M. Killian DEVENEY ; M. Christ MOUYABA BATOLA ; Mme Louise TERRIER ; M. pierre-Antoine TORQUET  
Mme Anne BESNIER ; Mme Catherine BEAUMONT ; Mme Carole FAISANDIER ; M. Sébastien LAMBERT

**Ont donné procuration**

Mme Christelle DUTILLEUL à Mme Pascale REVERDIAU  
M. Jean FABBRI à M. Stéphane SERVAIS  
M. Benjamin LAVERGNE à Mme Pascale. REVERDIAU  
M. Thibault COULON à M. Philippe ROINGEARD  
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe ROINGEARD  
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

**Participaient à titre consultatif**

Mme Corinne MANSON ; Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ,  
M. Emmanuel LESIGNE ; Vice Vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation , M. Daniel ALQUIER ; Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Jean-Charles BILLAUT ; Vice-président chargé des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement ; M. Marc DESMETS, Vice-président des relations internationales ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Éric ZOUKOUA ; Vice-président chargé des finances ; M. Pierre GABETTE, Directeur général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur de cabinet ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de documentation.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS**

### **1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2018**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 02 juillet 2018 par la délibération n°2018-72.

### **1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2018**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 24 septembre 2018 par la délibération n°2018-73.

## **2. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **2.1. Informations par le Président**

- Information sur le congrès du 20 novembre 2018

Le président rappelle la tenue du congrès du 20 novembre prochain consacré, pour partie, à la présentation du rapport d'activité 2017-2018 de l'université qui sera soumis au conseil d'administration du 17 décembre 2018.

Ce congrès sera aussi l'occasion de revenir sur la mission d'appui de l'IGAENR présentée ci-après et sur l'avenir de la COMUE Centre-Val de Loire au regard du projet d'ordonnance « expérimentation ».

### **2.2. Intervention des inspecteurs de l'IGAENR**

L'université a sollicité l'IGAENR pour une mission d'accompagnement sur la gestion des charges d'enseignement. Il ne s'agit pas d'une mission de contrôle mais bien d'une mission d'appui.

Les inspecteurs généraux, M.M. Philippe Dulbecco et Bertrand Minault, présentent le rapport qu'ils ont remis au Président de l'université, rapport par ailleurs adressé aux membres du conseil d'administration.

## **3. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3.1. Budget rectificatif 2018 n°2**

Le BR2, outre les ajustements habituels anticipant la fin de l'exercice, comporte pour l'essentiel la prise en compte de la dernière notification de la subvention pour charges de service public (SCSP), les ajustements finaux en matière de droits d'inscription et l'intégration de l'impact de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). Le BR2 demeure dans la continuité du BR1 qui consiste à mettre en adéquation les crédits de paiement (CP) ouverts avec les consommations de crédits de fin d'année.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif par la délibération n°2018-74 (27 pour – 3 abstentions).

### **3.2. Délégation de pouvoir au président de l'université en matière financière**

En vertu de l'article L. 713-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au président, notamment en matière financière. Plusieurs délégations de ce type ont été consenties par le conseil d'administration au président. Il est proposé ici de les rationaliser dans une délibération unique selon les modalités suivantes :

<b>Domaine :</b>	<b>Libellé :</b>
<b>Comptabilité</b>	Admission en non valeur : 1 000 € par dette
	Remise gracieuse de dette jusqu'à 2 000 €
	Sortie de biens mobiliers de l'inventaire d'une valeur résiduelle de 3 000 € maximum
<b>Budget</b>	Modification de l'architecture budgétaire dans SIFAC (création/modification/suppression d'unités ou de centres financiers) hors création de SACD
<b>Subventions, dons, prix</b>	Acceptation des dons et legs ne dépassant pas 15 000 €
	Approbation des règlements de concours intégrant des prix, dont le premier prix n'excède pas 5 000 €
	Attribution de subventions aux associations étudiantes pour un montant inférieur ou égal à 2 500 €
<b>Tarifs</b>	Fixation des tarifs de vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que les tarifs de location de biens meubles ou immeubles
	Fixation, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, des tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération
	Fixation, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, des tarifs des formations continues en intra ou en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de la formation continue, paragraphe I.4.)

Les dispositions relatives aux délégations financières des délibérations n°2016-40, n°2016-57 et n°2017-51 du conseil d'administration sont abrogées et remplacées par celles de la présente délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au président de l'université par la délibération n°2018-75.

### **3.3. Propositions de la commission des moyens du 19 octobre 2018**

En plus du BR2 et des délégations financières au président de l'université, le conseil d'administration doit approuver les autres propositions de la commission des moyens :

- Fléchage des opérations immobilières CPER dans les documents budgétaires réglementaires ;
- Tarif du DU viticulture durable ;
- Convention de don de CSL – Behring ;
- Autorisation de prise en charge de dépenses de décorations et de cadeaux divers ;
- Tarifs du DU comptabilité et gestion ;
- Renouvellement du contrat pour l'utilisation des cartes achats ;
- Modification de tarifs EPU (frais de formation étudiants Mundus et droits d'inscription après obtention du diplôme).

Le conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens du 19 octobre 2018 par la délibération n°2018-76 (28 pour – 2 abstentions).

## **4. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

### **4.1. Modification des statuts du médiateur**

À la demande du médiateur, il est proposé d'effectuer deux modifications du statut du médiateur : l'un concerne les cas de saisine, l'autre la périodicité du rapport fait au conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve les modifications du statut du médiateur à l'unanimité par la délibération n°2018-77.

#### **4.2. Modification des statuts de l'IUT de Blois.**

Les modifications proposées visent à actualiser les statuts de l'IUT de Blois : mise à jour juridique (référence au code de l'éducation et révision des visas) ; meilleure prise en compte des interactions avec l'université (intégration du COM, références au conseil d'administration et au conseil académique, signature du président pour les élections, communication...) ; clarification et développement du rôle du directeur ; intégration des licences professionnelles qui étaient absentes auparavant ; révision des commissions annexes et en particulier pour la communication.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'IUT par la délibération n°2018-78 (27 pour – 3 abstentions).

#### **4.3. Modification des statuts de la fondation Rabelais**

Le conseil de gestion de la fondation Rabelais, réuni le 12 octobre 2018, propose un certain nombre de modifications des statuts de la fondation qui nécessitent une approbation par le conseil d'administration. Les modifications concernent essentiellement les missions de la fondation, la qualité de membre et le fonctionnement du conseil de gestion.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de la Fondation Rabelais par la délibération n°2018-79 (27 pour – 3 oppositions).

#### **4.4. Rectification de la liste des chargés de mission**

Il est proposé de rectifier la délibération n°2018-64 du 24 septembre 2018 relative à la désignation des chargés de mission afin d'augmenter la décharge de service de deux chargés de mission : augmentation de la décharge de service de Mme Carine Berberi (48h au lieu de 32h) et de M. Jérôme Billoué (64h au lieu de 32h).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la rectification de la liste des chargés de mission par la délibération n°2018-80 (28 pour – 2 abstentions).

### **5.ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT**

#### **5.1. Propositions de la CFVU du 18 octobre 2018**

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est réunie le 18 octobre 2018.

Les propositions soumises au conseil sont :

- Modification des MCC en DFGSM (2ème année) ;
- Modification des règles d'admissibilité en concours d'orthophonie ;
- Création du DU viticulture durable ;
- Modification de l'intitulé du DU autisme et troubles du neurodéveloppement ;
- Modification du règlement de la commission FSDIE (aide aux projets).

Cédric Ardouin salue le fait que la Commission du FSDIE ne rembourse plus les projets à postériori. Mais il souligne le fait que le nombre actuel de réunions de cette commission est bien trop insuffisant pour garantir aux associations d'être libres de leur calendrier au vue de cette décision. Ainsi, il demande une augmentation du nombre de réunions de la Commission du FSDIE.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 18 octobre par la délibération n°2018-81.

## **6. RECHERCHES ET VALORISATIONS**

### **6.1. Compte rendu de la commission recherche du 26 juin 2018**

### **6.2. Compte rendu de la commission recherche du 26 septembre 2018**

### **6.3. Compte rendu de la commission recherche du 16 octobre 2018**

Ces trois comptes rendus son présentés par Emmanuel Lesigne.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 12 décembre 2018

Le Président,  
Philippe Vendrix

**N.B.**: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)